



Plainte contre Shimon Peres pour crimes de guerre

Par [Global Research](#)

Mondialisation.ca, 30 mars 2011

[tsr.ch](#) 30 mars 2011

Région : [L'Europe](#)

Thème: [Crimes contre l'humanité](#)

Analyses: [LA PALESTINE](#)



Shimon Peres rencontrait Micheline Calmy-Rey ce lundi à Genève. [Sandro Campardo - Keystone]

L'ONG suisse Droit pour tous, qui défend les droits des Palestiniens, a porté plainte lundi auprès du procureur général de Genève contre le président israélien Shimon Peres pour « crimes de guerre et crimes contre l'humanité ». Le même jour, Shimon Peres rencontrait Micheline Calmy-Rey dans la cité du bout du lac.

« La venue du président israélien à Genève, ville à tradition humanitaire et lieu de défense des droits de l'homme, est aberrante. À l'heure de la révolution des pays arabes, cette rencontre avec la présidente de la Confédération est d'autant plus malvenue », s'est indigné le président de [Droit pour tous](#) Anouar Gharbi.

« Face à cela, nous ne pouvons rester silencieux car le silence est une complicité », a-t-il souligné. Ainsi, l'ONG a déposé une plainte pénale auprès du procureur général de Genève Daniel Zappelli contre Shimon Peres pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité. La plainte concerne également « toute autre personne que l'enquête établira ».

Une « fausse image »



Pour l'ONG, Shimon Peres bénéficie d'une fausse image d'homme de paix. [Reuters] Aux yeux de Droit pour tous, Shimon Peres profite d'une image d'homme de paix qu'il a acquise en 1993 pour son rôle dans la conclusion des Accords d'Oslo avec l'Organisation de Libération de la Palestine (OLP). Toutefois, lors de ses interventions, il « a défendu tous les crimes israéliens en Cisjordanie, dans la bande de Gaza et au Sud Liban ».

Parmi ces crimes, figurent selon l'ONG les bombardements du village libanais de Cana en 1996 et 2006, la construction du Mur de séparation, l'opération militaire israélienne « Plomb durci » contre Gaza de décembre 2008 à janvier 2009 qui a fait « plus de 1400 morts et 6000 blessés », l'attaque contre la flottille à destination de Gaza fin mai 2010 ainsi que le blocus de ce territoire.

« Shimon Peres, en tant que président porte l'entière responsabilité des dégâts humains irréversibles - tueries, assassinats et exactions à l'encontre des populations civiles, l'utilisation d'armes et de munitions interdites, les déplacements forcés, les

emprisonnements arbitraires, la pratique généralisée et systématique de la torture, la spoliation des ressources naturelles ainsi que la destruction de l'environnement », affirme Droit pour tous. Anouar Gharbi estime que la plainte de son ONG « porte sur des faits et doit aboutir ». Les agissements de Shimon Peres violent le droit suisse et international », a-t-il insisté.

La source originale de cet article est tsr.ch

Copyright © Global Research, tsr.ch, 2011

Articles Par : **Global Research**

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca